

Madame, Monsieur,

Sensible aux conditions d'apprentissage et de vie des enfants, la Ville de La Chapelle-sur-Erdre a mené **depuis mars 2009** de nombreux travaux aux côtés des enseignants, des parents d'élèves et du monde associatif.

La réforme des rythmes scolaires, première étape de la refondation de l'école de la République lancée cet été par Monsieur Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale, nous permet **d'envisager sereinement un passage à une semaine scolaire de 4 jours ½ dès la rentrée 2013**, pour mettre un terme à l'actuelle concentration des temps d'enseignement, inadaptée et préjudiciable aux apprentissages de nos enfants.

Le 5 février et le 19 mars dernier, des enseignants, des représentants de parents d'élèves, d'associations, des agents municipaux et des élus ont échangé au sein d'ateliers sur les avantages et inconvénients de différentes hypothèses d'aménagement.

Ces travaux ont abouti à un emploi du temps consensuel présenté ci-dessous qui allie allongement de la pause méridienne et diminution des enseignements l'après-midi en créant une matinée scolaire le mercredi.

Afin d'engager ce changement dès le mois de septembre prochain dans les meilleures conditions, il est essentiel de cerner les effectifs à accueillir sur les différents temps, grâce au questionnaire joint, que vous voudrez bien **retourner aux enseignants au plus tard le Vendredi 5 avril 2013**.

Les activités nouvelles organisées sur les 15 minutes du midi et les 30 minutes à la fin des classes ne seront pas facturées aux familles.

Les services restent à votre entière disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires.

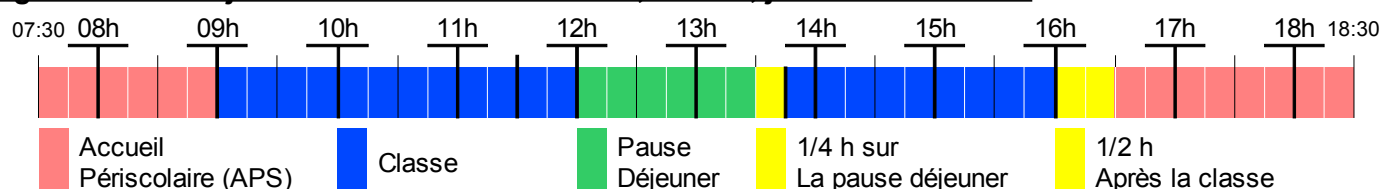
Je vous remercie par avance de votre large contribution.

Fabrice Roussel
Maire de la Chapelle sur Erdre

-----↑ partie à remettre au enseignants ↑-----↓ partie à conserver ↓-----

AMÉNAGEMENT DES TEMPS DE VIE DES ENFANTS POUR LA RENTRÉE 2013

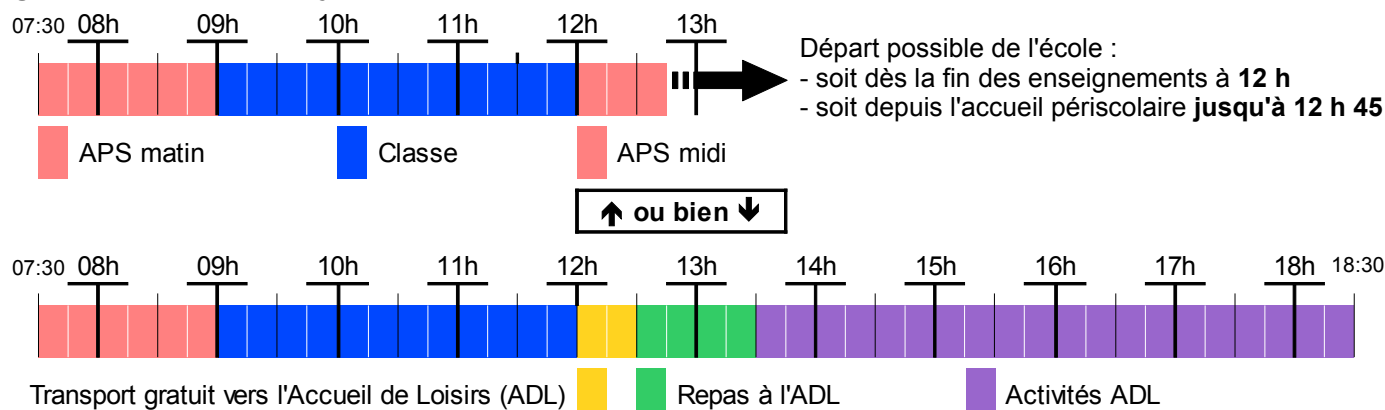
Organisation des journées scolaires des lundis, mardis, jeudis et vendredis



Le portail sera ouvert le midi pour les élèves externes à **partir de 13h20** sans facturation aux familles.

L'après-midi, les enfants peuvent quitter l'école dès la fin des enseignements, soit **dès 16 h 00**.

Organisation de la demi-journée scolaire du mercredi



Pour les familles utilisatrices de l'accueil de loisirs (ADL) 3-5 ans et/ou 6-11 ans du mercredi, la continuité entre l'école et l'ADL sera assurée par la Ville (transport et restauration). Les départs de l'ADL sont maintenus de 17 h à 18 h 30.

Toute l'actualité sur la réforme des rythmes sur le blog du Projet Educatif Local (pel.lachapellesurerdre.fr)

La scolarisation de vos enfants à la rentrée 2013 à l'école

Lande de Mazaire

En maternelle, ____ enfant(s)

En élémentaire, ____ enfant(s)

Avec une pause de 1 heure 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis MIDI, vos enfants déjeuneront-ils à la restauration scolaire ?

A. Oui

B. Non

Si non, envisagez-vous leur retour à l'école ...

C. à partir de **13 h 20**
accueil par le personnel municipal à l'horaire actuel d'ouverture du portail

D. à partir de **13 h 35**
accueil par les enseignants au futur horaire d'ouverture du portail

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis APRÈS-MIDI, la classe se terminera à 16 h 00 ...

E. Mes enfants sortiront dès **16 h 00**

G. Mes enfants **poursuivront leur journée à l'accueil périscolaire, ouvert jusqu'à 18 h 30**

F. Mes enfants partiront à **16 h 30**

Le mercredi, vous souhaiteriez que vos enfants bénéficient de ce(s) service(s) municipal(aux) ...

Le matin	Le midi	La continuité avec l'accueil de loisirs (ADL)
H. <input type="checkbox"/> Car scolaire ou bien	J. <input type="checkbox"/> Car scolaire ou bien	L. <input type="checkbox"/> ADL avec <u>restauration</u> (transport assuré par la Ville) ou bien
I. <input type="checkbox"/> Accueil périscolaire	K. <input type="checkbox"/> Accueil périscolaire	M. <input type="checkbox"/> ADL à partir de 13 h 30
N. <input type="checkbox"/> ou bien, vous n'utiliserez aucun des services ci-dessus le mercredi		

-----↑ partie à remettre au enseignants ↑-----↓ partie à conserver ↓-----

AMÉNAGEMENT DES TEMPS DE VIE DES ENFANTS POUR LA RENTRÉE 2013

Précisions pour les lundis, mardis, jeudis et vendredi MIDI

Le portail sera ouvert pour les élèves externes à partir de 13h 20

Et pour les APRÈS-MIDI

Les enfants pourront quitter l'école dès la fin des enseignements, soit dès **16 h 00**

Les horaires des **cars scolaires** restant inchangés, les enfants concernés seront accueillis avec leurs camarades de l'accueil périscolaire jusqu'à l'arrivée du car.

Les enfants inscrits à l'**accueil périscolaire** commenceront par un temps de décompression et de goûter, puis selon les situations, ils s'orienteront vers des activités :

- soit en accès libre, s'ils partent **avant 16 h 30**
- soit sur inscription, encadrées par :
 - des animateurs de la Ville (organisation permettant des **départs à tout moment**)
 - ou des associations (engagement d'une heure de participation, soit **jusqu'à 17 h 30**)

De 17 h 30 à 18 h 30, des activités en accès libre seront de nouveau proposées à tous les enfants présents.

Précisions pour la journée du mercredi

Un accueil périscolaire sera mis en place :

- le matin, de 7 h 30 à 9H00 , comme tous les autres jours
- le midi, de 12 h à 12 h 45, facturé sur la base du tarif actuel pour une ½ heure d'accueil périscolaire

Les transports scolaires seront assurés matin et midi.